

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Patrice LAURENT, Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

certifie :

- Avoir affiché le 1^{er} Août 2025 l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sur les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et de l'abrogation des 32 cartes communales,
- Avoir affiché le 1^{er} Août 2025 dans la forme ordinaire l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi, des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et de l'abrogation des 32 cartes communales :
 - Au siège de la communauté de communes de Lacq-Orthez rond-point des chênes à Mourenx
 - A l'antenne de la CC Lacq-Orthez – rue du Pesqué à Orthez,
- Avoir fait afficher au 1^{er} Août 2025 l'arrêté et l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi, des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et de l'abrogation des 32 cartes communales auprès des 60 communes membres du territoire de la CC Lacq-Orthez
- Avoir fait publier le 1^{er} août 2025 l'avis d'enquête publique dans la presse faisant connaître l'ouverture de l'enquête 15 jours au moins avant le début de celle-ci soit le 18 août 2025, dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest.
- Avoir fait mettre en ligne le 1^{er} août 2025 sur le site internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez les deux documents sus visés

En foi de quoi, je délivre le présent certificat administratif pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mourenx, le 1^{er} août 2025.



Le président,

Patrice LAURENT